

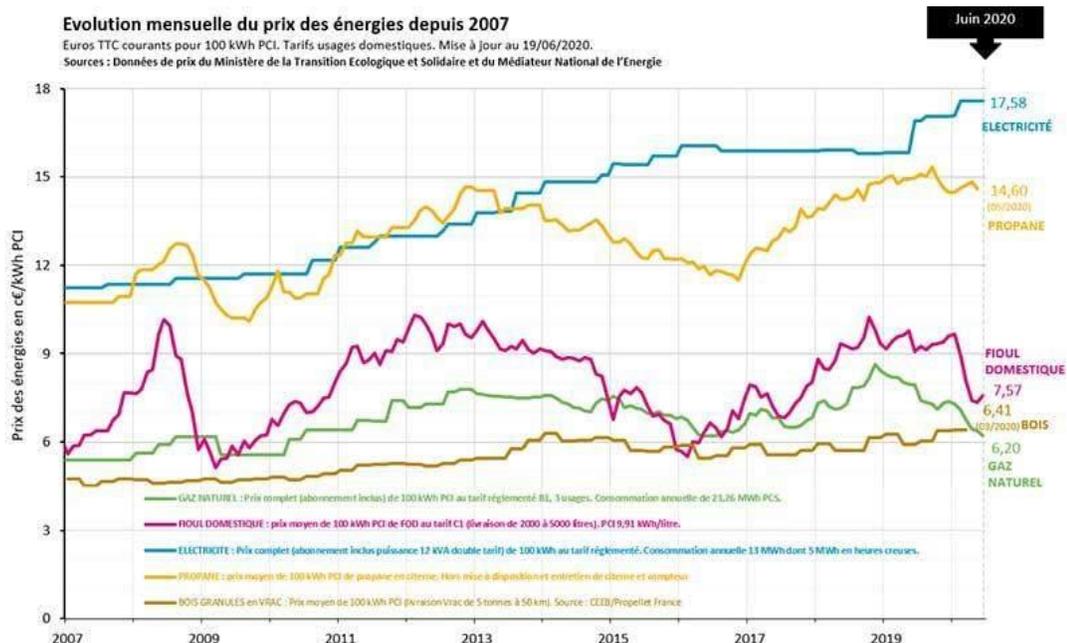


6 Bonus ! La production photovoltaïque en autoconsommation : une bonne idée ?

Assurément : une vraie bonne idée !

Dans nos bâtiments la part énergétique induite par les usages mobiliers (tv, hifi, électroménager, filtration voire chauffage des piscines ...etc) est de plus en plus importante.

En parallèle, le coût de l'électricité ne cesse d'augmenter (à minima 3%/an) :



Et le **coût des installations photovoltaïques a été réduit au cours de ces dernières années** assurant un **temps de retour brut inférieur à 12 ans** quand la production se poursuivra avec un rendement faiblement impacté jusqu'au de-là de 25 ans, période de garantie de production !

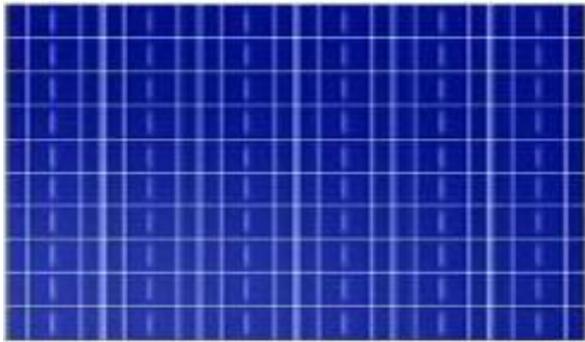
Quid du recyclage ? Aujourd'hui la filière est organisée grâce à PVCYCLE et **plus de 95% des matériaux constituant les installations sont recyclables/valorisables**. De plus, les panneaux posés aujourd'hui devront être recyclés dans 25 à 40 ans ce qui laisse présager que d'ici là 100% de l'installation sera recyclable.

Du point de vue RT2012/RE2020 : la **valorisation énergétique est très intéressante** et permet dans certains cas de limiter les investissements en termes d'isolation voire de systèmes énergétiques qui nous semblent parfois aberrants dans notre région climatique. D'ailleurs, en fonction des futurs seuils de la **RE2020, il se pourrait que dans bien des cas cette production soit nécessaire pour atteindre la conformité réglementaire !**



Du point de vue de l'impact carbone, la filière est en train de s'organiser pour caractériser au plus proche de la réalité les systèmes français. On peut vraisemblablement penser que lors de l'entrée en vigueur de la RE2020, l'impact carbone de la production d'électricité solaire ne sera pas si impactante qu'elle peut l'être aujourd'hui dans l'expérimentation E+C- (peu de données carbone disponibles).

Pour toutes ces raisons nous vous encourageons à vous orienter vers le photovoltaïque en auto-consommation sur le type d'installation modulaire présentée ci-dessous : simple, non intrusive pour la couverture, extensible à souhait et garantie 25 ans au moins !



Visuels des éléments en installation modulaire en surimposition sur tuiles



Visuels de tuiles solaires (Edilians)